

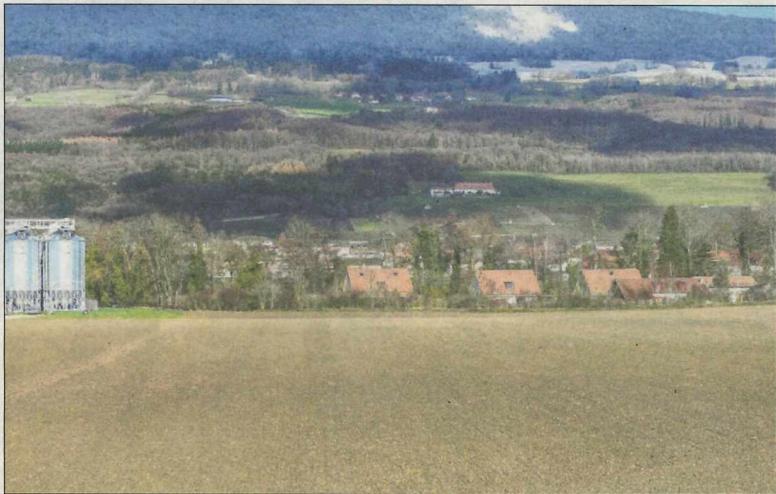
«On aurait dû être consultés en amont»

CHAMPAGNE ■ La population n'a pas caché son inquiétude face au projet de décharge des Echatelards, lundi soir. Et elle estime avoir été mal informée.

«**B**eaucoup de gens ici sont révoltés et se sentent piégés», a lancé une habitante de Fiez, lundi soir à Champagne lors d'une séance d'information publique concernant le projet de la décharge contrôlée des Echatelards à Grandson (*lire encadré*). Si les citoyens n'ont pas caché leur crispation, c'est qu'ils ont le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. «Il me semble que c'est la population locale qui doit être informée en premier, vu que c'est un énorme projet, s'est agacé un Champagnoux. On aurait dû être consultés en amont. Là, on l'apprend au stade de la mise à l'enquête. C'est inadmissible.» Une première séance d'information

sur le projet, en septembre dernier à Grandson, ainsi que diverses publications dans les médias (*lire les éditions de la Région Nord vaudois des 15 novembre et 3 décembre*) et dans la *Feuille des avis officiels* n'ont pas suffi, aux yeux des habitants de la région. A tel point qu'ils se sont déplacés de Fiez, mais aussi de Grandevent ou de Villars-Burquin pour assister à la séance organisée à l'intention des Champagnoux.

A Champagne, les inquiétudes se focalisent notamment sur les 75 poids lourds qui transiteront quotidiennement par le site. Les riverains du chemin de Palettaz, les plus proches de la future décharge, sont particulièrement sur les dents. «Si vous êtes sur votre



Les riverains qui résident à proximité de l'emplacement de la future décharge s'inquiètent du bruit et des vibrations des camions. Carole Alkabes

terrasse et qu'un camion passe toutes les trois minutes, comment réagissez-vous?», a lancé l'un d'eux. Ingénieur chez Biol Conseils, la société de services en environnement qui a ficelé le dossier avec l'entreprise Cand-Landi, Nicolas Fawer a répondu que des mesures concernant les nuisances sonores et les vibrations avaient été réalisées chez un habitant. «L'autoroute générerait un bruit qui couvrirait celui des poids lourds, a expliqué le spécialiste. Maintenant, je ne dis pas que vous ne verrez ni n'entendrez les camions. Mais les valeurs légales ont été vérifiées.»

Autre point d'achoppement: les particules générées par l'exploitation de la décharge. «Les suivis sur d'autres sites montrent qu'à partir de 200 mètres, il n'y a plus

de retombées de poussières, quels que soient les vents», a insisté Nicolas Fawer. Pour tenter de rassurer la population, l'entreprise Cand-Landi, qui exploitera le site, a d'ailleurs décidé de poser des capteurs dans les environs. Pas de quoi convaincre les habitants pour autant. Ceux-ci auraient d'ailleurs aimé connaître l'indice de satisfaction des voisins de décharges du même genre, ailleurs en Suisse. Mais on leur a répondu que de telles données n'existaient pas.

Malgré plus de quatre heures de discussion, les responsables du dossier n'ont pas réussi à calmer tous les esprits. «Vous m'avez convaincu de m'opposer de toutes mes forces à ce projet», a assuré un Champagnoux.

CAROLINE GEBHARD ■

La Commune fera opposition au projet

Le périmètre de comblement sera délimité au sud par la route cantonale Grandson-Fiez, à l'est par l'autoroute, et au nord par le chemin qui relie Péroset au Moulin de Champagne. Le site sera exploité par étapes – six phases sont prévues – et le terrain reviendra progressivement à l'agriculture. Quatre catégories de déchets y seront entreposés: de type A (matériaux d'excavation propres), B (déchets inertes peu pollués), D (mâchefers ou scories, soit les résidus de l'incinération des déchets urbains) et E (résidus du traitement des terres polluées de chantier).

Le dossier de la mise à l'enquête publique de ce Plan d'affectation cantonal est à consulter jusqu'au 23 décembre auprès du greffe de Grandson, puisque c'est sur son territoire que la décharge est prévue. La Commune de Champagne, sur décision de son Conseil communal, a d'ores et déjà décidé de s'y opposer. C. Ge ■

En bref

YVONAND Feu vert pour la capitainerie

Les excellentes prévisions budgétaires de l'Association du port d'Yvonand ont incité les conseillers communaux à plébisciter sans discussion, et à la majorité moins une abstention, que la Municipalité cautionne à hauteur de 600 000 francs le prêt bancaire nécessaire aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la capitainerie. Le chantier, dont le montant total

s'élèvera à 750 000 francs, pourra donc commencer dès le printemps prochain.

(R. Aa)

YVERDON-LES-BAINS Précieux outils

La Ville va se doter de deux logiciels de planification et de gestion immobilière, ce qui lui permettra d'arrêter «de faire des décomptes de chauffage et des plannings sur des tableaux Excel», a souligné la municipale Gloria Capt, jeudi dernier. Le

Conseil a débloqué, à ce titre, un crédit de 288 000 francs.

(C. Ge)

YVERDON-LES-BAINS Nouvel écriin

Une nouvelle serre sera érigée sur le site des jardins de la ville. Elle remplacera des installations à l'air libre, devenues vétustes. La future structure sera couverte, ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie. Le Conseil communal a débloqué, à ce titre, un crédit

de 186 000 francs pour cet ouvrage.

(C. Ge)

MONTAGNY-PRÈS-YVERDON Participation à la STEP

L'organe délibérant a adopté sans discussion et à l'unanimité, une demande de crédit d'investissement de 1,191200 million de francs pour le projet de réhabilitation de la STEP d'Yverdon-les-Bains. Ce montant sera amorti sur maximum 30 ans. La commune est liée à Yverdon par une convention qui date de 1986.

(D. S)